

VILLE DE SAINT-LÔ

AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE

CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM À SAINT-LÔ

Par arrêté municipal en date du 12 Octobre 2026, le Maire de Saint-Lô a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale de création d'un crématorium à Saint-Lô.

OBJET ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le projet est porté par la Société d'Exploitation du Crématorium de Saint-Lô dans le cadre de la concession de service public de la Ville. Il prévoit notamment, rue Paul Lecacheux, un bâtiment d'environ 690 m² comprenant un appareil de crémation et les espaces d'accueil et techniques associés, un parking de 48 places, une salle de convivialité, un jardin du souvenir, des voies de circulation et des espaces verts. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale à la suite de la décision du préfet de la région Normandie du 10 juillet 2026.

DATES DE L'ENQUÊTE

Du jeudi 29 octobre 2026 à 8 h 30 au lundi 23 novembre 2026 à 17 h 30 inclus, soit 26 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET PERMANENCES

Monsieur Bernard MIGNOT, ingénieur des travaux publics retraité, a été désigné commissaire enquêteur par décision de la présidente du tribunal administratif de Caen du 10 septembre 2026 (dossier n° E26000039/14). Il recevra le public à l'Hôtel de Ville de Saint-Lô aux permanences suivantes :

- jeudi 29 octobre 2026 après-midi : 14h à 17h30 ;
- lundi 9 novembre 2026 après-midi : 14h à 17h30 ;
- mercredi 18 novembre 2026 après-midi : 14h à 17h30
- lundi 23 novembre 2026 après-midi : 14h à 17h30

CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint-Lô, place Général-de-Gaulle, 50000 Saint-Lô, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Ville de Saint-Lô : <https://www.saint-lo.fr> ainsi que sur le site dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7723>. Un dossier sur support papier sera disponible au siège de l'enquête.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions de plusieurs façons :

- sur le registre papier, mis à disposition au siège de l'enquête,
- par courrier, adressé à : Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête publique - Crématorium de Saint-Lô - Mairie de SAINT-LÔ - Place Général-de-Gaulle - 50000 Saint-Lô
- en ligne, directement sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7723>
- par courriel, à l'adresse : enquete-publique-7723@registre-dematerialise.fr

Les contributions envoyées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et seront donc visibles par tous. Les contributions déposées sur le registre papier ou envoyées par courrier postal seront consultables uniquement en mairie. Toutes les observations et propositions doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le **lundi 23 novembre 2026 à 17h30**.

SUITES DE L'ENQUÊTE

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, sauf prolongation accordée dans les conditions prévues par la réglementation. Ces documents seront consultables pendant un an à la mairie de Saint-Lô et sur le site internet de la Ville.

À l'issue de la procédure, l'autorisation de création du crématorium relève du préfet de la Manche, après avis du CODERST.

INFORMATIONS

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la Ville de Saint-Lô et de la Société d'Exploitation du Crématorium de Saint-Lô.